

# Journal du Soir

Tarif d'abonnements. — Roubaix, Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes. Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78  
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ETANCORRES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78. et à la Librairie Wallez, rue Saint-Jacques, 39. — A PARIS, à l'Agence du Soir, place de la Bourse, 2. — A BRUXELLES, à l'Union de Presse, 46, rue de la Madeleine. — A MOSCOW, chez M. HANAI LAMON, rue de la Station. — En vente à Paris : au Bénédictin de la gare d'Orléans, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

## DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

### LA RENTRÉE DES CHAMBRES

#### RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 2 mai. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet. Voici le compte-rendu officieux de la réunion.

M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, qui est rentré, ce matin, à Paris, a rendu compte de son voyage à Rome dont il a rapporté la meilleure impression.

Le ministre des affaires étrangères a fait connaître que des communications officielles lui permettaient d'affirmer que le rapport secret, attribué à M. de Whitte, ministre des finances de Russie, n'a jamais existé. Ce document, publié par le Times, se rapportait à l'intérêt des relations politico-économiques entre l'Angleterre et la Russie.

Le garde des sceaux a donné connaissance d'une circulaire sur la répression du vagabondage et de la mendicité.

Le conseil a terminé l'examen du projet de loi sur l'armée coloniale qui sera déposé sur le bureau de la Chambre au cours d'une prochaine séance.

La loi sur les accidents de travail. Le président de la République a signé, sur la proposition des ministres de l'Intérieur et du Commerce un décret instituant une commission consultative, chargée d'examiner les questions relatives à l'application de l'article 5 de la loi du 9 avril 1898 sur la responsabilité dans les accidents de travail.

Cette commission, composée de MM. Louis Ricard, président de la commission d'assurance et de prévoyance sociale, de la Chambre des députés; Lourtis, sénateur; Barberet, chef du bureau des institutions de prévoyance au Ministère de l'Intérieur; Léon Marie, secrétaire général de l'Institut des actuaires Français; Georges Pontet, chef du bureau des Caisses d'épargne; Chauflouin, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation; Gréner, secrétaire général du comité permanent du Congrès des institutions de travail et des assurances sociales.

NOMINATION JUDICIAIRE. Le ministre de la Justice a fait signer un décret aux termes duquel M. Grosse-Emile, avocat à Perpignan est nommé juge au tribunal supérieur d'Andorre en remplacement de M. Pasques, démissionnaire.

#### Mairie détruite par le feu

Albertville, 2 mai. — Hier soir, le feu a détruit la mairie de Notre-Dame-de-Bellevalle et plusieurs maisons voisines. Les pertes sont évaluées à 60.000 francs.

L'incendie s'est déclaré hier soir à trois heures, dans la maison de M. Rossat Mignod.

En un clin d'œil, le feu s'est communiqué à l'immeuble de Mme veuve Arnol et, de là, à la mairie.

La maison d'école a été démolie en partie afin de préserver le reste. Le mobilier a été sauvé en partie et les archives en totalité.

On suppose que le feu a été causé par un vice de construction d'une cheminée par où le feu s'est communiqué à un tas de foin. Rien n'était assuré.

#### MORT DE BUCHNER

Paris, 2 mai. — Le professeur Louis Buchner, auteur du célèbre ouvrage philosophique *Force et Matière*, vient de mourir, à Darnstadt, à l'âge de soixante-cinq ans.

Après avoir fait ses études de médecine à Gießen, à la Faculté française de Strasbourg, puis à Vienne, et exercé, plusieurs années, à Darnstadt, sa ville natale, il entra dans l'enseignement académique à l'Université de Tübingen. C'est là qu'il écrivit son ouvrage fameux, exposé de la doctrine matérialiste.

Il a écrit de nombreux livres touchant à la physiologie et à la pathologie.

Son frère aîné, Georges Buchner, naturaliste et poète, a écrit plusieurs drames et traduit *Luce de Borgia* et *Maria Tudor*.

Une sœur, Louise Buchner, a écrit des romans et des poésies; un frère cadet, Alexandre, a été professeur au Lycée de Valenciennes et à la Faculté des Lettres de Paris.

#### UNE ÉMEUTE A ALBUQUERQUE

Madrid, 2 mai. — Une émeute a éclaté à Albuquerque, province de Badajoz. L'insulteur dirigeant les émeutiers, il a été arrêté. Un escadron de cavalerie a été envoyé à Albuquerque.

#### L'ACCORD ANGLO-RUSSE

Les conditions de l'arrangement. — Les renseignements officiels donnés par le premier ministre anglais.

Londres, 2 mai. — Un télégramme de St-Petersbourg, publié par les journaux, est ainsi conçu : « L'arrangement qui vient d'être conclu entre la Grande-Bretagne et la Russie ne revêt pas la forme de convention. »

« Les conditions de cet arrangement sont constatées par une note dont les duplicata ont été échangés entre le comte Mouraviev et l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Petersbourg. Cette note débute par un préambule stipulant que les deux pays sont d'accord pour maintenir l'intégrité de l'Indochine de la Chine. La note, qui n'est pas longue, ne parle pas de sphères d'influence, mais elle prend des mesures contre toute agression d'intérêts au sujet du développement des chemins de fer en Manchourie et au Yang-tse-kiang. »

« Au reste voici les renseignements que lord Salisbury a donné à la Chambre des lords, en réponse à une question de lord Kimberley. »

« Je ne suis pas tout à fait sûr, dit le premier ministre, d'agir conformément au désir du gouvernement russe en abordant cette question. Je ne suis pas même de l'assurer, mais j'imagine qu'au moins le texte arrivera nous pourrions le communiquer à la Chambre. »

« L'arrangement général de cet arrangement c'est que c'est un accord relatif aux chemins de fer concernant nos champs d'opération en Chine. »

« L'Angleterre s'engage à ne pas entreprendre et à ne pas encourager des Anglais ou des personnes d'autres nations à entreprendre une ligne quelconque de chemin de fer au nord de la Grande Muraille. »

« La Russie fait exactement la même stipulation concernant la vallée du Yang-tse-kiang. »

« Il y a aussi certaines stipulations détaillées concernant la ligne à construire à New-Chiang, ligne au sujet de laquelle il y a eu beaucoup de controverses. »

« Je desirerais vraiment ne pas paraître attacher une importance exagérée aux stipulations particulières de l'arrangement, mais j'ai, naturellement, une grande importance à la signature de cet arrangement parce qu'il me semble »

#### Mort d'un torero

Valence, 2 mai. — Hier après-midi est mort le torero Fabrice, grièvement blessé à l'aîne par le quatrième taureau à la course d'hier. Fabrice était le frère de l'espada de ce nom, tué aussi à Valence par un taureau, en 1897.

#### TROIS NÈGRES LYNCHÉS

Menaces de mort. — Sinistre envol. New-York, 2 mai. — Trois nègres ont été lynchés à Leesburg (George), pour avoir assassiné un délégué noir, nommé Thurman, qui avait découvert le retraité de trois autres individus de couleur qu'on recherchait comme inculpés d'un enlèvement.

A Atlanta, la capitale de l'État, un clergymen baptiste, le révérend Broughton, ayant condamné dans un sermon les horreurs du lynchage, a reçu une lettre l'invitant à quitter la Géorgie. Cette missive était accompagnée d'un paquet contenant des débris du corps de Sam Hose, le malheureux nègre brûlé vif à Newmann la semaine dernière. Malgré ces menaces, le révérend Broughton a déclaré qu'il ne quitterait pas son poste.

#### LE DOSSIER DE L'ENQUÊTE de la Cour de cassation

Le dépôt du Colonel du Paty de Clam devant les Chambres réunies.

Le Figaro publie, en tête de ses colonnes, avant la déposition du général Guérrier, le résumé de la déposition que le colonel du Paty de Clam a faite, samedi dernier, devant toutes les chambres réunies de la Cour de cassation.

« J'ai obéi, comme un soldat, déclare tout d'abord le colonel du Paty. Je n'ai pas demandé d'ordres écrits à mes chefs; leurs ordres verbaux m'ont suffi. »

« Je ne suis ni le plus discipliné ni le plus confiant des soldats. Je ne me méritais pas le sort qui me frappe. »

« Quo on me confronte avec ceux qui continueront à mettre ma parole en doute. Ma sincérité apparaîtra clairement. »

#### TROIS NÈGRES LYNCHÉS

Des émeutes et à plusieurs reprises au cours de cette déposition, le témoin a été interrompu par de nombreuses questions qui lui ont permis de préciser certains points, et il a été constaté assez rapidement que la sincérité de ses déclarations n'avait pas été sans causer quelque impression sur les chambres réunies.

Le colonel du Paty a exposé d'abord qu'il n'a jamais fait partie du bureau des renseignements.

C'est le général de Boissière qui l'a désigné, en 1893, comme officier de police judiciaire, au début du procès Dreyfus. Le colonel du Paty demanda instamment au général de Boissière de vouloir bien lui épargner une besogne qui lui répugnait et à laquelle ses travaux ne l'avaient pas préparé.

Il proposa même de confier les fonctions d'officier de police judiciaire au colonel Piquart, qui faisait partie du bureau des renseignements et qui était catholique. Mais le général de Boissière refusa, et M. du Paty s'inclina.

« Je propose donc de dire que le colonel du Paty ait recherché ces fonctions. Le général de Boissière les lui a imposées. »

« Le colonel du Paty n'a pris aucune initiative dans la direction même de l'enquête faite sur Dreyfus en 1897. Il a suivi les conseils de M. Bertillon et de M. Colchère, qui lui auraient été désignés deux fois par le bureau des renseignements. »

C'est M. Bertillon qui lui recommanda de faire Dreyfus dans des postures diverses, assis, couché, debout, la main nue ou gantée. Il a péroré, dit-il, chez Dreyfus, de concert avec M. Colchère, et, contrairement à ce qui lui a été prêté, il n'a pas dénoncé le luxe de l'appartement ou des toilettes de la femme du capitaine. Il a été frappé, au contraire, de la simplicité de son intérieur, et il a paru que les dépenses de toilette de Mme Dreyfus étaient plutôt modestes.

Du reste, le colonel du Paty déclare à la cour que le rapport qu'il adressa, en octobre 1897, au ministre de la guerre, n'est pas le véritable rapport, et, contrairement à ce qui lui a été prêté, il n'est pas l'exposé des faits qu'il avait cru constater.

« Du reste, le colonel du Paty est resté — c'est du moins ce qu'il a assuré à la Cour de cassation — absolument étranger aux événements qui se sont déroulés au bureau des renseignements. »

Le colonel Piquart lui a bien montré, un jour, un fragment d'écriture, mais il s'est bien gardé de lui dire qu'il attribuait à Esterhazy.

« En somme, dit le Paty, j'affirme qu'à cette époque, il a été tenu à l'écart de tout. »

Le colonel du Paty indique alors que Decroix, qui dirigeait une véritable fabrique de faux, a toujours été, ainsi que Guérrier, au service d'Henry. On pourra se reporter avec cette direction, puisque Decroix fabriquait notamment des faux pour le compte d'Henry.

Détail important. Le colonel du Paty a déclaré que la déposition Decroix a été « oubliée » ou supprimée dans le dossier de l'enquête.

« On a attribué encore au colonel du Paty la lettre signée Henry, qui a servi de base à l'arrêt de 1897, de l'arrestation de Dreyfus. Le colonel du Paty proteste avec indignation et déclare que cette lettre n'est pas de lui. Il suffirait, d'ailleurs, de demander à M. Papillat de produire cette lettre, à la suite de laquelle il a fait les démarches qui l'ont relatées ici-même. »

C'est encore une autre colonie, ajouta-t-il, que de prétendre, comme l'a fait le capitaine Guénin, qu'il a porté à l'Éclair, en 1896, le fameux article qui était raconté, pour la première fois, dans la communication des pièces secrètes, et où la pièce de ce *Genève de D.* était reproduite avec cette falsification : *Cet animal est Dreyfus.*

« Le colonel du Paty de Clam est un homme appartenant au bureau des renseignements, et, contrairement à ce qui lui a été prêté, il n'a jamais eu de rapports avec la presse. Il n'a été, à aucun moment, chargé de porter des articles aux journaux. Il n'y est jamais allé de son plein gré. »

C'est le colonel Henry et le commandant Pautin de St-Morel qui, à diverses reprises se sont acquittés de ce genre de communication.

« On a d'ailleurs trouvé un télégramme intéressant à ce sujet chez le commandant Esterhazy; ce télégramme est signé Pautin de Saint-Morel. »

M. Pautin de Saint-Morel a reconnu être allé, en 1897, à l'Éclair, chez M. de Boissière. Quant à l'Éclair, ce journal déclare lui-même que l'article de 1896 ne lui est venu ni d'Henry, ni de du Paty, ni de Piquart.

« Nous voyons maintenant en 1897, au mois d'octobre, le colonel du Paty de Clam en son bureau des opérations militaires, où il suit d'un conflit avec l'Angleterre, il travaille jour et nuit. « Que ne m'y a-t-on laissé ! » déclare-t-il. »

« C'est là que le général Goussé est venu le chercher, aux environs du 20 octobre, pour le mettre au courant de l'affaire Esterhazy. »

« A ce moment, le général Goussé déclara à M. du Paty, que les juifs se préparaient à une campagne pour substituer Esterhazy à Dreyfus. Le général Goussé affirma s'être livré personnellement à une minutieuse enquête, d'où était résulté pour lui la certitude de l'innocence absolue d'Esterhazy. »

« Le général Goussé n'avait relevé contre Esterhazy que des faits de caractère peu sérieux, et ce sont ces détails de caractère qui ont servi de base à la décision du conseil d'enquête militaire Esterhazy en réforme. »

« Donc, en octobre 1897, le général Goussé n'y attachait aucune importance. »

« M. du Paty de Clam, à ce moment-là, a M. du Paty, sauver quel que soit Esterhazy et à tout prix. »

« Il le faut pour empêcher de se livrer à un acte irréparable, suicide ou fuite. »

#### LE CRIME DE LA RUE DE LA MONNAIE

La nouvelle instruction.

M. Delalé, a recommencé mardi dans les audiences de témoins, dans l'affaire Flamidieu. Un certain nombre de personnes, qui avaient été entendues lors de la première instruction, ont, de nouveau, défilé dans le cabinet de M. Delalé.

Il a entendu longuement M. Foveaux père, dont on peut prévoir la déposition.

Celui-ci, tout en se déclarant persuadé que le crime avait été commis dans l'intérieur de la Monnaie, n'a pu, du reste, donner à M. Delalé, aucun renseignement.

Après M. Foveaux, le juge d'instruction devait entendre le frère Basquin, en religion frère Albert. C'est ce jeune frère qui avait recommandé au concierge de veiller sur les personnes qui auraient pu entrer dans la maison et qui le connaissait de police radical du Cateau avait dénoncé fausement comme ayant fait un voyage au Cateau à une époque où ce frère avait dû, par ses occupations mêmes, être retenu à Lille.

Comme la déposition de M. Foveaux père avait duré fort longtemps, M. Delalé avait dû renvoyer le Frère Albert.

Dans l'après-midi, vers deux heures, M. Delalé a entendu Mme Foveaux, pendant un temps assez long. Il avait, en outre, convoqué, pour quatre heures, M. Fruchart, le concierge de la Monnaie, et père du jeune Charles Fruchart, dont on connaît le rôle dans l'affaire Dutilleul.

Coups de couteau à Marquette. — Il se passe rarement une semaine sans que nous ayons à signaler des rixes entre ouvriers belges. Les communes de St-André et de Marquette sont spécialement le théâtre de ces luttes où le couteau joue un terrible rôle.

Dimanche, vers onze heures du matin, plusieurs consommateurs se trouvaient attablés à l'estaminet du « Jambon », près du pont de l'Abbaye.

Parmi eux, se trouvait un jeune homme de vingt-quatre ans, Alphonse Demour, qui loge dans ce même estaminet. Survinrent plusieurs individus dont un autre jeune homme de vingt-cinq ans, Cyrille Sabbe, sujet belge, qui habite Saint-André depuis peu de temps.

La suite d'une discussion insignifiante, au sujet du paiement des consommations, on vit tout à coup Sabbe sortir de sa poche un couteau, se jeter sur Demour et le frapper avec une violence inouïe. On a relevé, sur les vêtements du malheureux, plus de dix entailles, mais il ne porte que trois blessures qui sont relativement graves. L'une au côté droit de la poitrine, de quatre à cinq centimètres de longueur et assez profonde. Elle n'infligea toutefois aucun organe essentiel. La seconde est à la joue droite.

Le forcené a retourné la pointe de son couteau dans la plaie et a fait une profonde blessure en forme de V. Le troisième coup a tranché le nez jusqu'à l'os.

M. le docteur Surchat a donné des soins à Demour, qui n'a pas voulu être transporté à l'hôpital. La gendarmerie de Lille a ouvert une enquête.

Malgré les dépositions unanimes de tous les témoins, qui ont raconté les faits, Sabbe n'a pas voulu avouer. Il a été amené à Lille, lundi soir, et conduit, mardi matin, au parquet.

L'affaire de Cambrai. — L'inspecteur libre Halleux, arrêté dans le quartier de la Gare, à Cambrai, pour attentats à la pudeur, va passer en police correctionnelle pour vol de linge commis au préjudice de l'ordre de Saint-Vincent, auquel il appartenait.

Cet individu avait déclaré qu'il avait appartenu à l'enseignement officiel. Ce cette allégation a été reconnue erronée.

#### NOS FEUILLETONS

Nous commençons, aujourd'hui, la publication d'un roman d'un grand intérêt :

### ABANDONNÉE

par Marcel ROSNY

#### BOURSE DE PARIS

du MARDI 2 MAI (Par dépêche de notre Correspondant Spécial)

Cours précéd.	Tendances	faibles	Orientation	21. 22	Cliques
101 90	3 0/0	105 17	105 17	102 10	
102 20	3 0/0 Amortissable	106 87	106 87	103 70	
103 20	4 0/0	105 50	105 50	104 45	
60	Banque de France	1158	1158	1150	
450	Comptoir National	630	630	625	
740	Credit Foncier	740	740	730	
960	Credit Lyonnais	960	960	950	
580	Société Générale	580	580	570	
1960	Midi	1960	1960	1960	
1960	Nord	1960	1960	1960	
1960	Nord-Est	1960	1960	1960	
416	Orléans	416	416	416	
416	Metz	416	416	416	
200	4 0/0 Hongrois 0/0	383	383	380	
547	Dynamite	547	547	541	
92	Russe Consolidé 4 0/0	92	92	90 50	
92 50	0 0/0 1891	92 50	92 50	92 10	
92 50	4 0/0 1893	92 50	92 50	92 10	
250	Banque Impériale	250	250	250	
250	Banque Ottomane	250	250	250	
770	Autrichiens	770	770	770	
770	Lombards	770	770	770	
710	Méridionaux	710	710	710	
495	Nord-Espagne	495	495	495	
60 40	4 0/0 Extérieure Espagne	60 40	60 40	60 40	
20 40	4 0/0 Portugal	20 40	20 40	20 40	
47 70	4 0/0 Turc	47 70	47 70	47 70	
23 10	0 0/0	23 10	23 10	23 10	
131 50	Chemins Ottomans	131 50	131 50	131 50	
200	Banque Ottomane	200	200	200	
100 50	Tabacs Ottomans	100 50	100 50	100 50	
100 50	RS AF Chartered	100 50	100 50	100 50	
65	Bullédonnais Estats	65	65	65	
65	Camp Cooper	65	65	65	
65	Champ d'Or	65	65	65	
65	Consolidated Goldfields	65	65	65	
65	De Beers	65	65	65	
65	Perrera Gold	65	65	65	
65	Goldfields Estate	65	65	65	
65	Miner's	65	65	65	
65	Langlaagte	65	65	65	
65	Miner's (Comp. Franç.)	65	65	65	
65	Mozambique (Comp. Imp.)	65	65	65	
65	Mosambic (Comp. Imp.)	65	65	65	
65	Randfontein Estate	65	65	65	
65	Rio Tinto	65	65	65	
65	Hollington Gold	65	65	65	
65	Sumner and Jack	65	65	65	
65	Shoba	65	65	65	
65	Transvaal Consol.	65	65	65	
65	British South Africa	65	65	65	
65	East Rand	65	65	65	
65	Robinson Bank	65	65	65	
65	Breast 4 0/0	65	65	65	
65	Linois 4 0/0	65	65	65	
65	Toulon 4 0/0	65	65	65	
65	Consolidated Augustus	65	65	65	
65	Argentine (République) 0/0	65	65	65	

#### COURS AU COMPTANT. — Paris, 2 mai

VILLE DE PARIS	Cours	Clot.	CREDIT FONCIER	Cours	Clot.
1875 0/0	105 17	105 17	Bons 1887	100 00	100 00
1885 0/0	106 87	106 87	Bons 1888	100 00	100 00
1892 0/0	105 50	105 50	Commun.	100 00	100 00
1874 0/0	105 50	105 50	1889	100 00	100 00
1875 0/0	105 50				